

Communiqué de presse - Conseil communal 24/02/2025

Utilisation des caméras de surveillance sur la ligne du futur tram de Liège

Le Collège communal adopte une convention afin que la Zone de police de Liège puisse disposer d'un accès aux caméras du TEC installées sur la ligne de tram.

Près de 140 caméras ont été installées par le TEC sur tout le tracé du tram, de Sclessin à Coronmeuse et Droixhe. Tous les quartiers situés sur le tracé sont donc dotés de caméras. La localisation des caméras privilégie la surveillance des stations, des endroits où la voie est traversée par la route et des aiguillages. Ces caméras du TEC viendront compléter utilement le maillage du réseau de caméras de la Ville de Liège.

Le TEC mettra les images de ses caméras à disposition de la Zone de Police de Liège.

L'accès à ces caméras pour les services de police rencontre deux objectifs :

- Être utile dans le cadre de la mobilité en général ;
- Assurer une meilleure sécurisation des usagers, du personnel et des stations.

Cet accès permet aux services de police de disposer d'un plus grand nombre de caméras pour la mobilité mais aussi, dans le cadre de leur mission de sécurité, d'avoir une vue sur l'ensemble du parcours.

Certaines caméras pourront être orientées par la police dans le cadre de leurs missions.

Il est aussi important de préciser qu'il n'y aura pas de transmission en direct des images prises à l'intérieur du tram.

Ces caméras sont déjà installées et sont actuellement testées dans le cadre de la marche à blanc du tram.

De nouveaux emplacements riverains dans les quartiers

Le Collège propose au Conseil communal la création de 111 places de stationnement réservées aux riverains dans 16 rues différentes. Ces rues concernent différents quartiers comme les Vennes, le Laveu, St-Laurent, Chênée ou encore Angleur.

Chaque demande a fait l'objet d'une analyse précise en fonction de la situation dans le quartier concerné (par exemple : la présence d'une école).

Ces emplacements ont été décidés via le groupe de travail riverains créé pour répondre à toutes les demandes citoyennes en matière de stationnement.

Le Collège propose aussi au Conseil la création de 8 emplacements réservés aux personnes handicapées dans 8 rues différentes.

Renouvellement du Conseil Communal Consultatif des Aînés de la Ville de Liège : Appel à candidatures

A la suite des élections du 13 octobre dernier, le Conseil communal de la Ville de Liège lance la procédure de renouvellement du Conseil Communal Consultatif des Aînés (C.C.C.A.) pour la législature 2024-2030.

Qui peut participer ?

Le Conseil communal consultatif des Aînés est composé d'associations (A.S.B.L., associations de fait, fédérations d'associations ou groupement qui par leurs objectifs ou leur constitution sont centrés sur la problématique des Aînés) qui proposent deux Seniors pour les représenter au sein du C.C.C.A.

Ces représentants seront âgés de 55 ans révolus, résideront sur le territoire de la Ville de Liège et n'exerceront aucun mandat politique en cours.

Un relais entre les Seniors et les autorités

« Le C.C.C.A. joue un rôle essentiel dans la prise en compte des besoins et des attentes des Seniors liégeois », précise Julie Fernandez Fernandez, Échevine de l'Instruction publique et des Politiques intergénérationnelles de la Ville de Liège.

Les domaines d'action de l'instance consultative couvrent de nombreux aspects de la vie communale, tels que la participation citoyenne, la mobilité, la sécurité, les loisirs, la culture, le logement et le maintien à domicile.

« Lors de la mandature précédente, le Printemps sportif des aînés constitue l'une des initiatives du C.C.C.A. les plus remarquables. Cette journée permettait aux Seniors de découvrir jusqu'à 18 différentes disciplines sportives adaptées à leurs capacités et les encourageait à pratiquer une activité physique » illustre l'Échevine liégeoise.

Comment poser sa candidature ?

Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature, **au plus tard pour le 13 avril 2025**, via un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <https://urls.fr/eQ7aN>.

Un formulaire papier peut également être obtenu sur simple demande auprès de l'administration communale par téléphone au 04/238.52.51 ou par mail à l'adresse animation.seniors@liege.be.

La Ville de Liège compte sur la mobilisation des associations pour enrichir cette instance de réflexion et d'action au service des Aînés et de l'ensemble de la collectivité.

Contact

Julie Fernandez Fernandez

Échevine de l'Instruction publique et des Politiques intergénérationnelles

Tel. 0486/58.99.27

echevine.fernandez@liege.be

Contact, demande de formulaires et
renseignements complémentaires :

Service InterG-Seniors

Tél : +32 (0)4 238 52 51

Mail : animation.seniors@liege.be

Formulaire en ligne :

[https://
forms.office.com/e/
m4gxvyy06z](https://forms.office.com/e/m4gxvyy06z)

